

Bienvenue à la réunion du réseau « Publicité Extérieure »

3 décembre 2018



Programme de l'après-midi

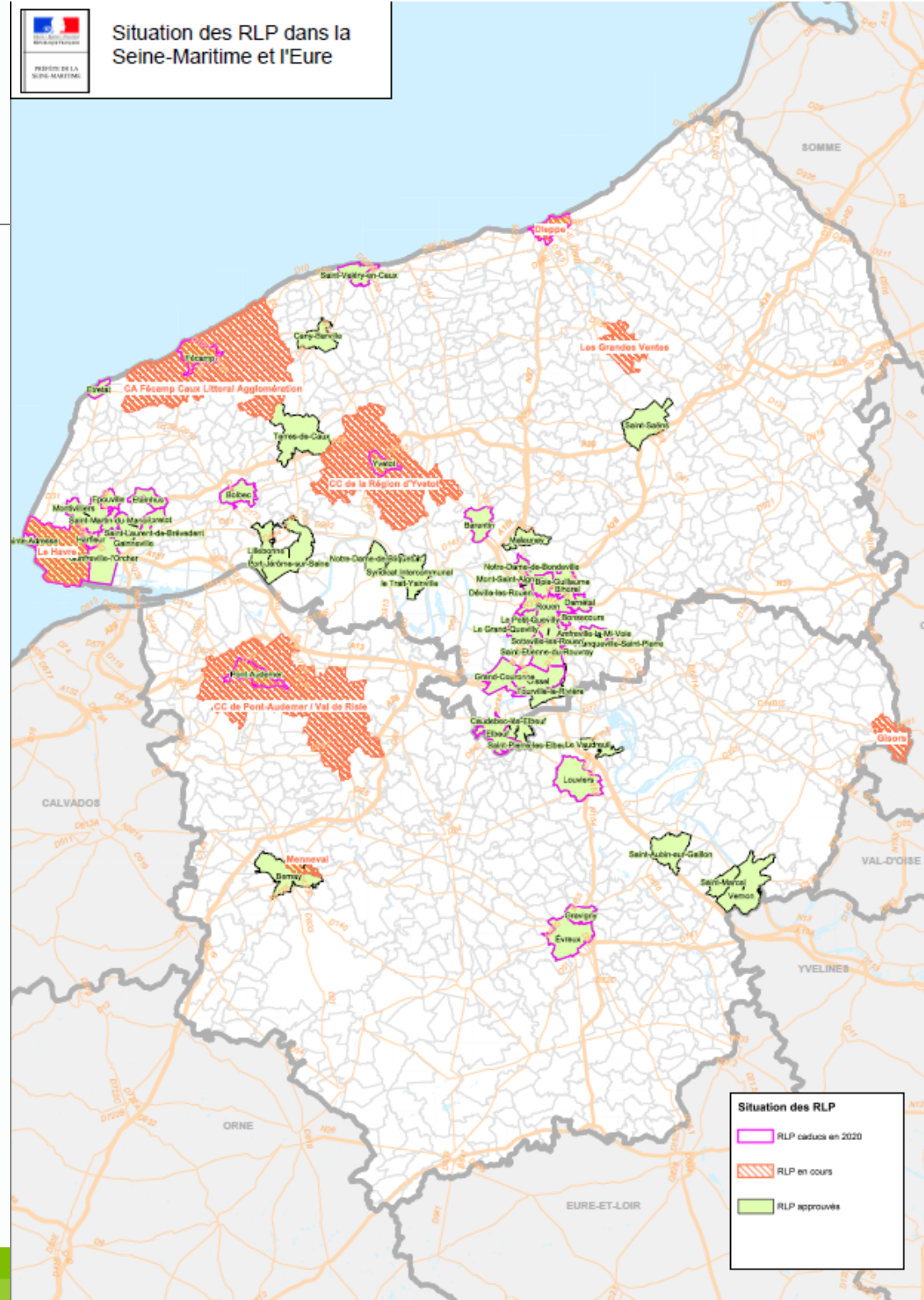
- Ouverture de l'après-midi par un état des lieux des RLP présents dans l'Eure et la Seine-Maritime – Rappel sur la caducité en 2020 et ses conséquences
- L'interdiction des préenseignes dérogatoires et la mise en place de SIL – Présentation de la démarche de charte départementale dans l'Eure
- La police administrative – Focus sur l'amende préfectorale
- Échanges avec la salle
- Clôture de l'après-midi

Etat des lieux

- 57 communes avec RLP
- 37 RLP « ancienne génération »



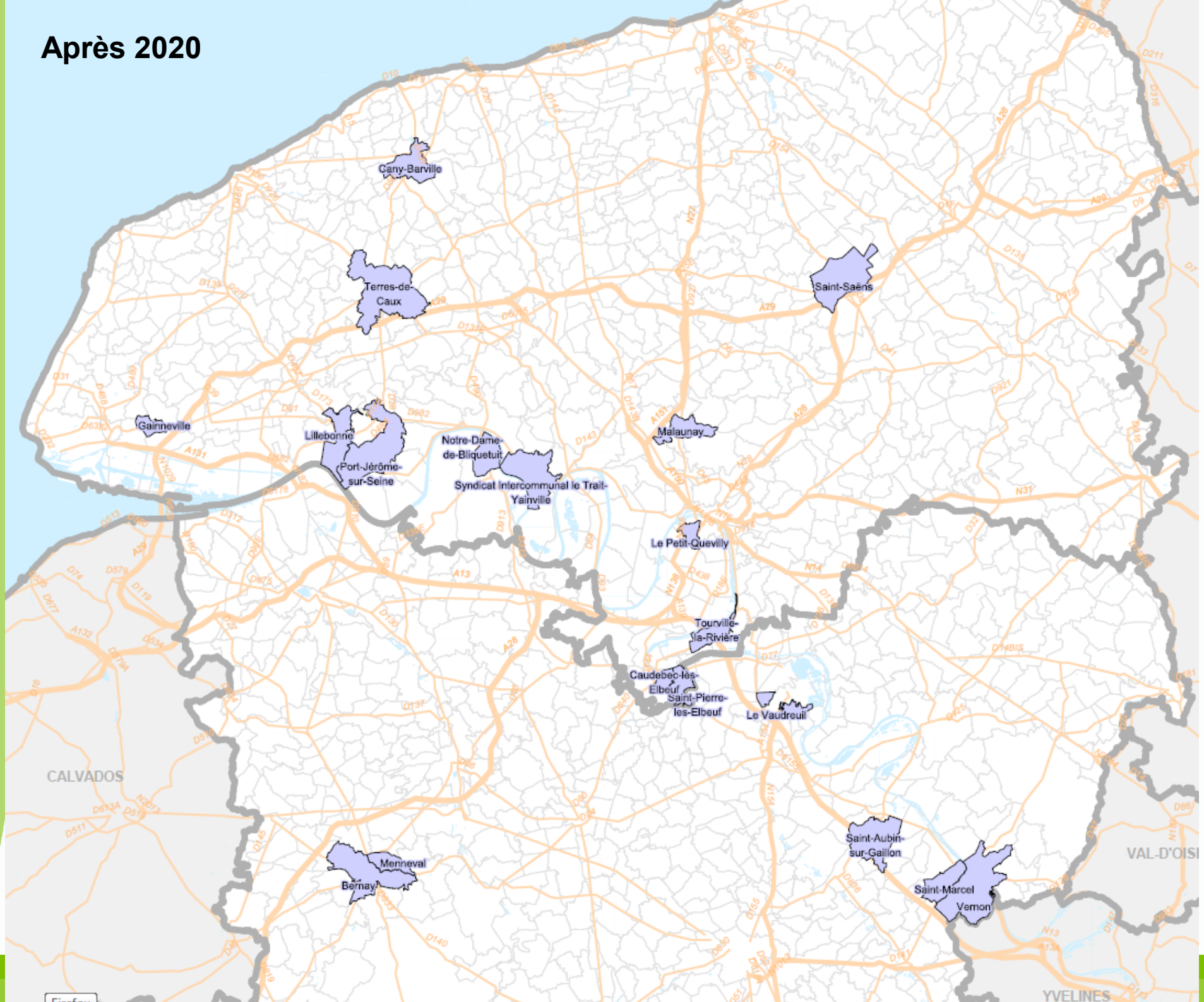
Caducité prévue le
13 juillet 2020
(L.581-14-3)



Etat actuel



Après 2020



Rappel sur la procédure d'élaboration d'un RLP

- ♦ Instrument de planification locale
- ♦ Une mission : protéger le **cadre de vie**.
- ♦ Adapter la réglementation nationale aux spécificités du territoire
- ♦ Adopter des dispositions plus restrictives que le code de l'environnement

L'objectif est d'apporter, notamment grâce au zonage du RLP(i), une réponse adaptée au patrimoine architectural, paysager ou naturel qu'il convient de protéger

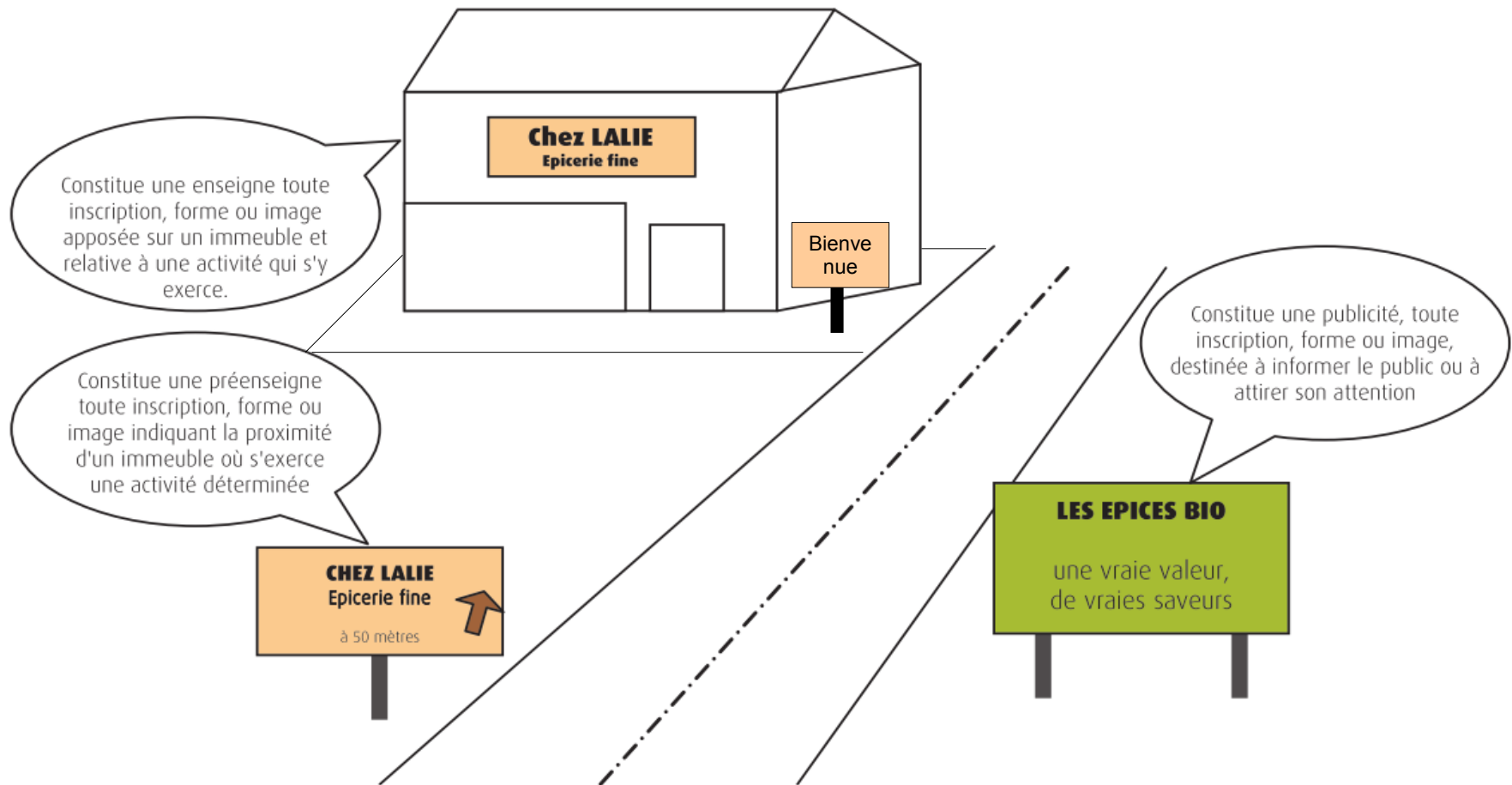
Rappel sur la procédure d'élaboration d'un RLP

L'adoption d'un RLP conduit à un transfère de compétence :

Communes couvertes par un RLP	Communes non couvertes par un RLP
- L'instruction appartient au maire	- L'instruction appartient au préfet de département
- Le pouvoir de police appartient au maire sur tout le territoire communal	- Le pouvoir de police appartient au préfet de département
- Le maire agit au nom de la commune	- Le préfet de département agit au nom de l' Etat
- Le préfet de département a un pouvoir de substitution en cas de carence du maire en matière de police	(→ <i>pas de vision de la commune sur son propre territoire</i>)

Règlement Local de Publicité

Définitions des types de dispositifs :



Règlement Local de Publicité

Le RLP peut réglementer des dispositifs qui ne le sont pas dans le Règlement National de Publicité:

- les enseignes scellées au sol d'une surface de moins de 1m²,
- les enseignes sur clôtures grillagées,
- il est possible de rendre responsable le propriétaire (et non le commerçant) pour supprimer l'enseigne lorsque le commerce ferme.



Règlement Local de Publicité

Le RLP permet d'éviter l'invasion du paysage urbain en limitant :

- la hauteur d'installation des enseignes et des devantures au rez-de chaussée,
- le nombre d'enseigne par commerce et par immeuble,
- l'éclairage des enseignes.



Rappel sur la procédure d'élaboration d'un RLP

Les RLP(i) sont élaborés conformément aux dispositions qui régissent l'élaboration des PLU.

→ L'initiative de l'élaboration d'un RLP(i) appartient à l'EPCI compétent ou, à défaut, à la commune.

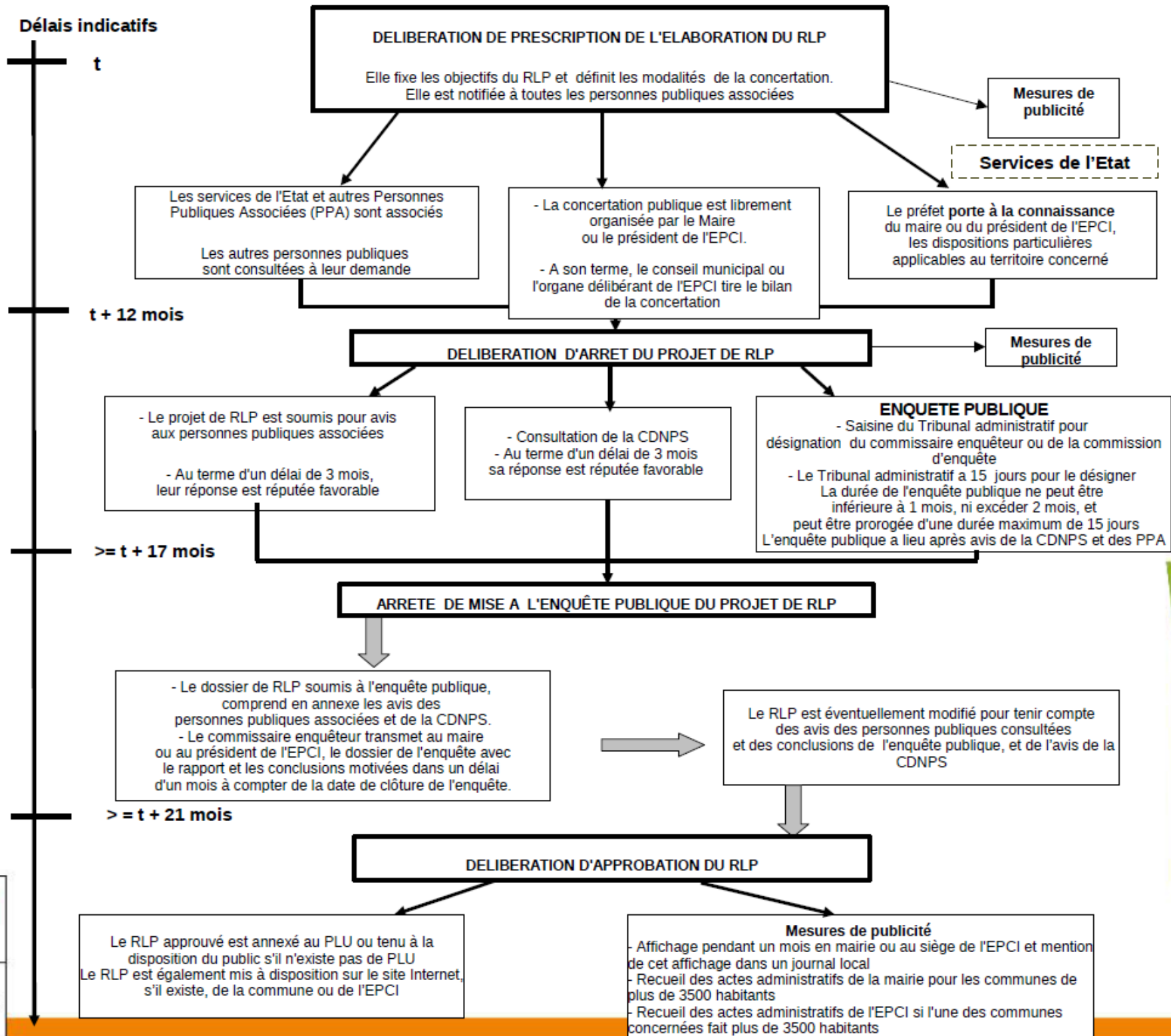
Le contenu réglementaire du RLP (au minimum) :

Rapport de présentation (Le Diagnostic + Les Orientations et Objectifs + Explications des Choix et Règles retenus et motifs de la délimitation des zones)

Règlement (Les prescriptions générales + Prescriptions spécifiques par zone + Autres prescriptions (lumineux, centres commerciaux, publicité en secteur protégés L581-8...))

Des annexes obligatoires (Documents graphiques + arrêté municipal et plan fixant les limites de l'agglomération)

Délais indicatifs



Rôle des DDTM

- Accompagner les collectivités compétentes dans la révision de leur RLP / l'élaboration d'un RLPi
- Informer les collectivités compétentes sur les évolutions réglementaires
- Apporter une aide ponctuelle en cas de nécessité (avis sur un dossier d'instruction délicat, rappel des règles d'instruction si besoin, rappel des obligations en matière de police de l'affichage, etc...)

Sur le site internet des services de l'État dans l'Eure : Politiques publiques → Environnement → Qualité du cadre de vie : publicité, enseignes et pré-enseignes

The screenshot shows the website interface for 'Les services de l'État dans l'Eure'. The header includes the French Republic logo, the title 'Les services de l'État dans l'Eure', and navigation links for 'Services de l'Etat', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes...'. A search bar and social media icons are also present.

The main content area features a breadcrumb trail: 'Accueil > Politiques publiques > Environnement > Qualité du cadre de vie : publicité, enseignes, pré-enseignes'. The article title is 'Qualité du cadre de vie : publicité, enseignes, pré-enseignes', dated 11/07/2014, with a 'Mise à jour le 03/04/2015'.

1. Réglementation applicable à la publicité, enseignes et préenseignes

La préservation de la qualité du cadre de vie, enjeu majeur pour les territoires et les populations, est au cœur de la politique du paysage. La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes s'inscrit dans le prolongement de cet objectif. Le Parlement a voté le 12 juillet 2010 la loi portant ENE qui, en ses articles 36 à 50, réforme le régime de la publicité, des enseignes et des préenseignes, entrée en vigueur le 1er juillet 2012.

[Décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes.](#)

[Guide pratique: La réglementation de la publicité extérieure.](#)

Cette réforme a été guidée par 3 objectifs principaux:

- ▶ une nouvelle répartition des compétences d'instruction et de police entre le préfet et le maire. Dorénavant, seuls les préfets de département sont compétents lorsqu'il n'existe pas de RLP, et dans les cas où il existe une réglementation locale, seuls les maires sont compétents au nom de la commune,
- ▶ l'encadrement de nouveaux dispositifs (dispositifs lumineux, bâches...),
- ▶ la limitation de l'affichage publicitaire.

2. Définitions: Qu'est-ce qu'une publicité, une enseigne et une préenseigne?

The diagram shows three types of signs: 'Enseigne' (a sign on a building), 'Préenseigne' (a sign on a building), and 'Publicité' (a sign on a building).

Merci de votre attention

Le ministère de la transition écologique et solidaire a publié un guide sur la publicité, les enseignes et les préenseignes :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reglementation-publicite-enseignes-et-preenseignes>

(Rubrique : Politiques Publiques → Biodiversité et paysage
→ Réglementation de la publicité, enseignes et préenseignes)